

## PROCLAMATION DES RESULTATS ELECTIONS AU SENAT ACADEMIQUE

### Sous-collège « Anciennes étudiantes et anciens étudiants »

**Le président de l'Université Paris Sciences et Lettres,**

*Vu le Code de l'éducation ;*

*Vu l'ordonnance n°2018-1131 du 12 décembre 2018 relative à l'expérimentation de nouvelles formes de rapprochement, de regroupement ou de fusion des établissements d'enseignement supérieur et de recherche ;*

*Vu le décret n°2018-1130 du 5 novembre 2019 portant création de l'Université Paris Sciences et Lettres et approbation de ses statuts ;*

*Vu les statuts de l'Université PSL et notamment son article 28 ;*

*Vu le règlement intérieur de l'Université et notamment ses articles 4 et 5 ;*

*Vu la décision du Président 16 septembre 2020 portant organisation des élections des 25 et 26 novembre 2020 au Sénat académique de l'Université PSL ;*

*Vu le procès-verbal de dépouillement auquel il a été procédé le 26 novembre 2020.*

#### **Proclame les résultats suivants :**

Nombre de siège à pourvoir : 4

Nombre de listes candidates : 1

Nombre d'électeurs inscrits : 139

Nombre de votants : 70

Suffrages exprimés : 65

Nombre de bulletins blancs ou nuls : 5

#### **Ont obtenu :**

##### **5.1. Liste « Alumni pour PSL »**

Voix : 65

Nombre de sièges obtenus : 4

**Sont proclamés élus**


**Liste « Alumni pour PSL » :**

- Jean-Louis BRAYER ;
- Sylvaine NEVEU ;
- Fabrice CHEMLA ;
- Adèle PEUGEOT.

La présente proclamation est immédiatement affichée sur le site web de PSL, au siège de PSL et au sein des établissements-composantes et membres associés de l'université.

Tout recours doit être adressé dans les cinq jours ouvrables suivant l'affichage des résultats au Président de l'Université PSL – 60 rue Mazarine 75006 PARIS.

Fait à Paris, le 26 novembre 2020.



Alain FUCHS  
Président de l'Université PSL